

Produits autorisés

1. Produits alimentaires :

- a. Les produits alimentaires sont autorisés pour autant qu'ils respectent les règles suivantes :
 - i. Ils ne sont ni liquides, ni gazeux, ni artisanaux ;
 - ii. Ils sont contenus dans un emballage d'origine, fermé, en plastique scellé thermiquement et sous atmosphère protectrice ;
 - iii. Ils ne sont pas dans un contenant en verre ou en métal ;
 - iv. Ils ne contiennent pas d'alcool ni de « surprise » (kinder, etc.) ;
 - v. Ils ne doivent pas être conservés au frais ;
 - vi. Ils n'ont pas un but médical ou de complément alimentaire.

2. Produits d'hygiène :

- a. Les produits d'hygiène corporelle sont autorisés pour autant qu'ils respectent les règles suivantes :
 - i. Ils ne sont ni gazeux ni artisanaux ;
 - ii. Ils sont contenus dans un emballage d'origine fermé, en plastique scellé thermiquement ou munis d'un dispositif qui empêche l'accès au contenu. Les opercules métalliques ou en papier ne sont pas autorisés ;
 - iii. Ils ne sont pas dans un contenant en verre ou en métal ;
 - iv. Ils ne contiennent pas d'alcool.

3. Autres produits :

- a. Dans leur emballage d'origine :
 - i. Cigarettes (max. 200 unités), cigares (max. 4 paquets), tabac (max. 200 gr.), filtres, feuilles à rouler courtes (max 5 paquets), tubes à cigarettes vides (max 200 pièces) ;
 - ii. Jeux de cartes ;
 - iii. Tondeuse et rasoir électrique, avec ou sans fil mais pas USB ;
 - iv. Verres de contact médicaux et produits d'entretien ;
 - v. Brosses à dents.
- b. Sans emballage :
 - i. Journaux, livres et revues dont le contenu n'est pas contraire au règlement ou une infraction légale (max. 5 pièces) ;
 - ii. Papeterie (enveloppes, timbres suisses uniquement, papier, crayons, stylos) ;
 - iii. Photos sans textes, dessins d'enfants sans collage ;
 - iv. Console PS1 ou PS2 ;
 - v. Lecteur DVD ;
 - vi. DVD/CD/Jeux pour console, en version originale uniquement (pas de copie, 10 articles max.) ;
 - vii. Vêtements et chaussures ;
 - viii. Tapis de prière sans boussole ;
 - ix. Machine en plastique pour rouler des cigarettes ;
 - x. Lunettes et étui.